*Walf*Quotidien N°10355
SAMEDI 10 DIMANCHE 11 OCTOBRE 2026

Senelec : la réforme qui change tout pour que rien ne change

Il existe un paradoxe que le Sénégal devrait méditer : le pays possède, depuis 1996, la preuve vivante qu'une réforme d'un service public stratégique par le partenariat public-privé peut fonctionner, durer et produire des résultats documentés. Cette preuve s'appelle Sen'Eau anciennement Sde. Et pendant que le secteur de l'eau sénégalais accumulait trente années de succès d'un modèle Ppp devenu référence africaine, le secteur de l'électricité accumulait les mêmes problèmes, les mêmes débats et les mêmes occasions manquées.

En 1996, le Sénégal ouvrait son secteur de l'eau à un opérateur privé. En 1999, il tentait la même démarche pour l'électricité et abandonnait en dix-huit mois sous le prétexte du patriotisme. Aujourd'hui, vingt-sept ans après ce renoncement, l'électricité sénégalaise coûte entre 28 et 40 % plus cher que celle de la Côte d'Ivoire. Les délestages persistent. La filialisation annoncée en 2026 est une réforme organisationnelle qui ne changera pas grand-chose à l'essentiel : Senelec restera entièrement publique, et aucun partenaire privé n'apporte les capitaux, la compétence opérationnelle et la pression de performance qui ont fait le succès du modèle eau. (…)

Le coût de l'immobilisme : ce que le kWh sénégalais fait à la compétitivité

En septembre 2025, le prix de l'électricité pour les ménages sénégalais était de 0,195 dollar Usd par kWh, soit environ 120 Fcfa en tarif moyen toutes tranches confondues. En Côte d'Ivoire, le même tarif résidentiel était de 0,140 dollar Usd par kWh soit 83 Fcfa en prix moyen de vente 2024 hors taxes. L'écart est de 28 à 40 % selon les catégories de consommateurs, et il est structurel, pas conjoncturel. Il dure depuis deux décennies.

La Crse a approuvé une baisse de 10 % au 1er janvier 2026, portant la première tranche domestique à 82 Fcfa /kWh. C'est un geste social bienvenu pour les 2,6 millions de clients de la tranche basse. Mais les tarifs industriels ceux qui déterminent les décisions d'implantation des usines, des data centers et des unités de transformation sont restés inchangés. Et cette baisse a un coût documenté : selon la Crse elle-même, elle entraîne pour Senelec une réduction de chiffre d'affaires de 18,279 milliards Fcfa en 2026, interrogeant la soutenabilité financière d'une entreprise dont les comptes sont déjà sous pression.

Pour un investisseur industriel qui compare Dakar et Abidjan, le coût de l'énergie n'est pas un détail. C'est souvent le facteur décisif. Dans mes analyses sur l'attractivité des territoires développées dans mon ouvrage «*Gouverner est un Métier*», j'identifie le coût de l'énergie comme le troisième obstacle à l'investissement industriel au Sénégal, après l'instabilité institutionnelle et la gouvernance contractuelle. Un kWh trop cher est un emploi industriel qui ne se crée pas.

1999 La réforme qui avait compris, abandonnée en dix-huit mois

En février 1999, sous le régime socialiste d'Abdou Diouf, le Sénégal engage la privatisation partielle de Senelec avec méthode. Le consortium retenu est solide : Hydro-Québec International et Elyo, filiale du Groupe Suez Lyonnaise des Eaux, entrent au capital dans une transaction de 39,1 milliards de Fcfa pour 34 % des actions. Ce n'était pas une braderie ; c'était un partenariat stratégique avec deux opérateurs de premier rang mondial.

En septembre 2000, l'équipe d'Abdoulaye Wade renationalise Senelec, arguant du non-respect des termes du contrat. La rupture est consommée. Hydro-Québec et Elyo se retirent en janvier 2001. Vivendi-ONE Maroc, puis l'Américain AES se déclarent candidats à la reprise et renoncent tous deux en 2002. L'Etat tente une deuxième privatisation avec une participation portée à 51 % sans succès. Les investisseurs avaient observé la rapidité avec laquelle la première transaction avait été défaite, et avaient tiré leurs conclusions. (…)

La leçon de l'eau : le contre-exemple positif que le Sénégal porte en lui-même

La démonstration la plus puissante de cet article n'est pas la comparaison avec la Côte d'Ivoire. C'est la comparaison avec le Sénégal lui-même. Car le pays applique depuis 1996 dans le secteur de l'eau exactement ce qu'il refuse d'appliquer dans l'électricité et les résultats sont reconnus comme référence en Afrique subsaharienne.

La réforme de 1996 repose sur le triptyque Ppp : la Sones (société publique de patrimoine chargée des infrastructures), la Sde (opérateur privé sous contrat d'affermage, avec la Saur française à 51 % du capital, des privés nationaux à 39 %, le personnel à 5 % et l'Etat à 5 %), et l'Onas pour l'assainissement. Ce modèle a fonctionné pendant vingt-quatre ans, à travers deux alternances politiques majeures : celle de Wade en 2000, qui avait renationalisé Senelec, et celle de Sall en 2012. Ni l'un ni l'autre n'a remis en cause le modèle eau.

En janvier 2020, à l'expiration du contrat Sde, un nouvel appel d'offres a été organisé. Suez l'a emporté. Sen'Eau du Sénégal est née avec Suez comme partenaire technique de référence. Détail révélateur : la part nationale dans l'actionnariat est passée à 55 % contre 43 % dans le premier contrat ; le modèle Ppp a même permis une montée en puissance progressive du capital national. L'accès à l'eau potable en milieu urbain s'est étendu. Et le modèle a traversé toutes les alternances parce qu'il reposait sur un contrat pas sur une décision politique révocable.

La question que cette réussite impose : pourquoi ce qui a fonctionné pendant trente ans dans l'eau reste-t-il inapplicable à l'électricité ? La réponse tient en un mot : la puissance des syndicats.

La filialisation de 2026 : une réponse aux syndicats, pas aux investisseurs

Le Code de l'électricité 2021-31 prévoit la transformation de Senelec en holding dotée de trois filiales : production, transport, distribution et vente. Cette filialisation n'est pas une réforme structurelle. Elle est vécue par les syndicats comme une «privatisation qui ne dit pas son nom» formule du secrétaire général du Sudeten, Alassane Bâ, au Congrès de décembre 2025. Les deux lectures révèlent la même vérité : personne n'est satisfait d'une demi-mesure qui ne tranche rien.

La filialisation préserve la propriété publique à 100 % de toutes les entités. Aucun partenaire privé stratégique n'est prévu. Les filiales seront dirigées par des cadres nommés selon les mêmes logiques que la société mère. Les syndicats seront présents dans les mêmes conditions. Les acquis sociaux seront préservés y compris la Prab (Prime de rendement annuelle globale) dont le non-paiement a failli déclencher une grève générale en juillet 2026.

On ne transforme pas le plomb en or en le découpant en trois morceaux. Découper un monopole public inefficace en trois entités publiques fonctionnant selon les mêmes règles ne produit pas trois entreprises performantes. Cela revient souvent à multiplier les couches administratives et les foyers d'inefficacité. Sans changement de gouvernance, d'incitations et de discipline de gestion, trois structures héritant des mêmes pratiques risquent surtout de devenir trois centres d'inefficacité là où il n'y en avait qu'un.

Les syndicats font valoir des résultats réels : pertes techniques ramenées à 16,9 % en 2025, réseau haute tension étendu de 580 à 1 678 km entre 2018 et 2025, pointe globale passée de 560 MW en 2016 à 1 342 MW en 2026. Ces progrès sont réels. Mais ils ont été réalisés dans un contexte de subventions massives de l'Etat dont 790,3 milliards Fcfa dans le Plfr 2026. Des progrès sur fonds publics ne sont pas des preuves d'autonomie financière. Ils sont des preuves que le modèle actuel est sous perfusion.

***Gas to Power* : une stratégie sans institution ne produit que de la rente**

Le Sénégal mise sur sa stratégie *Gas to Power* pour transformer son mix énergétique et alimenter une industrialisation à grande échelle. Les projections sont ambitieuses : recettes hydrocarbures 2027-2029 estimées à 703,2 milliards Fcfa. Le champ de *Sangomar* est en production depuis 2024. *Grande Tortue Ahmeyim* est en développement. Des partenariats avec *Power China* ont été formalisés en août 2026.

Mais cette stratégie repose sur une hypothèse que personne ne formule explicitement : que Senelec sera capable d'absorber, de transformer et de distribuer cette énergie efficacement, à coût compétitif, pour les industriels qui ont besoin d'elle. Or, les faits disponibles contredisent cette hypothèse. Une entreprise dont la gouvernance n'est pas résolue, dont la filialisation est une réponse aux syndicats plutôt qu'une réforme structurelle, dont le coût du kWh reste 30 à 40 % supérieur à celui de la Côte d'Ivoire, cette entreprise ne peut pas être le véhicule d'une industrialisation gazière compétitive.

L'Etat n'a jamais tranché la question fondamentale : qui opère l'électricité sénégalaise, avec quelle compétence, sous quelle gouvernance contractuelle et avec quels objectifs de performance vérifiables ? Tant que cette question restera sans réponse institutionnelle claire, le gas to power restera une promesse. Le modèle ivoirien est éclairant : c'est parce que la Cie dispose d'une gouvernance contractuelle claire depuis 1990 que la Côte d'Ivoire a pu intégrer de nouvelles sources d'énergie gaz, hydraulique, solaire avec efficacité et à coût compétitif. Sans institution forte, la ressource ne produit que de la rente pas de la compétitivité.

L'appel au consensus pour l'intérêt général et la jeunesse sénégalaise

Il est temps de dire ce que les acteurs de bonne volonté pensent tous en privé : la réforme de Senelec n'est pas une question de gauche ou de droite, de souverainisme ou de libéralisme. C'est une question de survie économique. Et c'est d'abord une question de justice envers une génération.

Le Sénégal compte aujourd'hui plus de 60 % de sa population âgée de moins de 25 ans. Ces jeunes arrivent sur un marché du travail qui ne crée pas assez d'emplois formels, dans des secteurs industriels dont la compétitivité est plombée par le coût de l'énergie. Chaque année de délestage, chaque kWh facturé 30 % plus cher qu'en Côte d'Ivoire, chaque investisseur industriel qui choisit Abidjan plutôt que Dakar, c'est un emploi qui ne se crée pas, un jeune Sénégalais de plus qui cherche sans trouver. Ce ne sont pas des abstractions. Ce sont les conséquences concrètes et quotidiennes d'une gouvernance énergétique qui n'a pas été réformée.

Le consensus que j'appelle repose sur trois vérités. La première : le statu quo a un coût. Il se mesure en kilowatts trop chers, en industries qui ne s'implantent pas, en emplois qui ne se créent pas un coût supporté en première ligne par les jeunes et les entrepreneurs. La deuxième : la réforme n'est pas une menace pour les travailleurs. Le modèle Sde-Sen'Eau a démontré pendant trente ans que la délégation au privé peut préserver les emplois et renforcer progressivement la part nationale dans le capital. La troisième : le temps presse. Le *Gas To Power* ne peut pas attendre une décennie de débats institutionnels. (…) Le Sénégal a les ressources. Il a l'exemple dans l'eau, chez lui, depuis 1996. Il a maintenant le gaz. Il lui manque le consensus politique pour choisir la performance plutôt que la préservation du statu quo (…).

Sources

GlobalPetrolPrices.com Prix de l'électricité Sénégal (0,195 USD/kWh) et Côte d'Ivoire (0,140 USD/kWh), septembre 2025

CRSE Décision n°2025-140 portant nouvelle grille tarifaire SENELEC (82 FCFA/kWh tranche 1), 26 décembre 2025

Portail Économie Ivoirienne Prix de vente moyen électricité CIE 2024 : 83 FCFA/kWh HT

CSTS Communiqués syndicaux : résultats SENELEC 2025, pertes 16,9 %, réseau HT 1 678 km, pointe 1 342 MW

Loi n°2014-132 du 24 mars 2014 portant Code de l'électricité de Côte d'Ivoire (ANARE-CI)

Code de l'électricité du Sénégal Loi n°2021-31

Banque mondiale ICR Water Sector Projects Sénégal : résultats du modèle affermage

PLFR 2026 Subventions énergie 790,3 Mds FCFA ; recettes hydrocarbures 2027-2029 : 703,2 Mds FCFA

Lansana Gagny SAKHO Gouverner est un Métier, L'Harmattan-Sénégal, 2026 (chapitres VI et VII)

Lansana Gagny SAKHO Adm.A, C.M.C
Président du Cercle des Administrateurs Publics I
PCA APIX-SA
Secrétaire Général du CAVIE
Expert en gouvernance publique & Intelligence économique
www.lansanasakho.com